



Code de déontologie et règlement de bonne conduite



Chaque membre d'AIPC s'engage à :

- Respecter les membres des forces de police et de gendarmerie
- Toujours faire preuve de courtoisie à leur égard
- Respecter la législation en vigueur
- Respecter la neutralité politique et religieuse de l'association
- Ne jamais utiliser la carte de l'association comme quelque coupe-file officiel

Il s'engage également à :

- Ne jamais poster des photos, vidéos, propos diffamatoires, haineux, racistes sur les groupes/réseaux sociaux d'AIPC
- Restituer la médaille au moment de son départ de l'association

Le Comité exécutif se réserve le droit d'exclure à tout moment, sans avoir à s'en justifier, tout adhérent qui n'aurait pas respecté l'une des règles édictées ci-dessus.

Le Comité exécutif peut aller jusqu'à révoquer les parrains du contrevenant ; ceux-ci étant les garants de l'intégrité morale de leur filleul.